

## Une classe passerelle à la rentrée 2017

**SAINTE-ROSE.** Ce sera la 8<sup>e</sup> de l'île. Lors du conseil, la mairie a annoncé, hier, l'ouverture à la rentrée d'août 2017 d'une classe passerelle sur le secteur de la rivière de l'Est en partenariat avec le rectorat, la CAF, la PMI et le Département. Le dispositif porte sur la scolarisation d'enfants âgés de 2 à 3 ans avec la présence d'un parent "afin d'accompagner en douceur l'inclusion scolaire de ces enfants qui n'ont pas ou peu fréquenté

de structures d'accueil collectif et présentent des signes de fragilité en terme de sociabilisation, de langage ou de comportement."

Place ensuite aux orientations budgétaires. La ville se félicite d'avoir baissé ses charges à caractère général et notamment de personnel (- 6 % en 2016) pour une épargne nette qui devrait atteindre près de 1,7 million d'euros. Cette année, la commune compte lancer les travaux d'extension du cimetière, de la salle culturelle de l'ancienne usine de la Ravine-Glissante, réaliser les études du nouveau gymnase, de la reconstruction de l'école du centre-ville ou encore construire des toilettes publiques.

Le conseil a par ailleurs adopté la création d'un budget annexe du port, ce qui nécessitera un équilibre financier et donc la participation des usagers. Une obligation fixée par la préfecture rappelle la mairie qui avait fixé en décembre les tarifs de redevance portuaire. En réaction, pêcheurs et plaisanciers avaient fait part de leur mé-

contentement (nos éditions précédentes). Un "mouvement d'humeur" qui surprend Michel Vergoz: "Pourquoi être méfiant, le port, c'est moi (...) C'est injuste, je suis l'ami des pêcheurs." Après une rencontre avec le Comité des pêches (notre édition du 27 février), il a accordé aux professionnels une aide de 500 euros par an pour les frais de rôle et de 170 euros pour la prise en charge de la "contribution de pêche obligatoire." Il annonce également la construction de 15 box. "Quand un anneau coûte 450 euros par an pour un pêcheur et que la puissance publique engage 650 euros, peut-on considérer que l'anneau est gratuit? Je demande un peu de respect pour la ville", déclare le sénateur-maire. Il renvoie la balle vers l'ancienne municipalité, accusée de ne pas avoir fait respecter les redevances par le passé, et annonce que la mairie portera plainte pour concussion. Une rencontre doit toujours avoir lieu avec les plaisanciers.

P.M.



Michel Vergoz s'est dit "surpris" par le "mouvement d'humeur sur le port."